

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 695-7897

Québec, le 10 octobre 2003

M. Gérald Guérin
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune Saguenay-Lac-St-Jean
3950, boul. Harvey, 4^e étage
Jonquière (Qc) G7X 8L6

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

- Hydro-Québec propose d'aménager des seuils sur certains tributaires abritant des populations allopatriques d'ombles de fontaine dans le but de limiter l'introduction d'espèces compétitrices à la suite de l'ennoisement de leurs obstacles naturels infranchissables. Toutefois, Hydro-Québec ne prévoit pas aménager de seuils sur certains tributaires qui ont déjà des barrages de castors sur leur cours. Est-ce que les barrages de castors peuvent être considérés comme des obstacles infranchissables ?
- Est-ce que le maintien d'une bande boisée de 500 m autour des nids de grand héron et de balbuzard pêcheur serait une mesure d'atténuation efficace ? Sinon, que faudrait-il envisager ?
- Comment considérez-vous le cumul des impacts de ce projet et des autres en cours dans la même région (Manouane, et Kénogami) sur l'omble de fontaine et la ouananiche, pour les espèces elles-mêmes et les activités qu'elles supportent ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 16 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission